

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE
Le 5 septembre 2012

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL - ERRATUM
Extorre Gold Mines Limited Inc. (XG)
Plan d'arrangement (Suivi)

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et CDCC désirent apporter une correction à la circulaire no 114-12 et l'avis aux membres no 158-12 en date du 23 août 2012, et la circulaire no 115-12 et l'avis aux membres no 159-12 en date du 27 août 2012 relativement au nouveau livrable selon le plan d'arrangement. Le nouveau livrable par contrat de Extorre Gold Mines Limited Inc. (XG) ("Extorre") était sujet à un prorata et représente donc 3,5\$CA en espèces et 0,0467 actions ordinaires de Yamana Gold Inc. ("Yamana") par action ordinaire de XG détenue. Conformément à la circulaire d'information de XG, les actionnaires de Extorre ne peuvent recevoir une partie fractionnelle des actions de Yamana. Le nombre d'actions de Yamana qui doivent être distribuées aux actionnaires de Extorre doit être arrondi au plus proche nombre entier supérieur d'actions de Yamana, dans le cas où la partie fractionnelle représente 0,5 ou plus des actions de Yamana. Par conséquent le nouveau livrable par contrat YRI1 est le suivant :

➤ **NOUVEAU LIVRABLE PAR 350\$CA en espèces et 5 actions ordinaires de Yamana (YRI)**
CONTRAT :

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 116-2012